

Règlement de La marche nordique « LA PETITE VITESSE »

Epreuve de Marche Nordique chronométrée tracée en grande partie sur l'ancienne ligne de train d'AUXERRE à GIEN. La distance est de 12, 200 km, avec un dénivelé positif de 120m, le départ est fixé à 9h30 dans l'arbre sec et l'arrivée derrière la tribune OAH du stade de l'Abbé Deschamps.

Epreuve en semi-autosuffisance :

Le principe de course individuelle en semi-autosuffisance est la règle pour la Marche Nordique Chronométrée nature. La semi auto-suffisante est définie comme étant la capacité à être autonome entre deux points de ravitaillements, aussi bien sur le plan alimentaire que de celui de l'équipement vestimentaire et de sécurité, permettant notamment de s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles (mauvais temps, problèmes physiques, blessure...). Chaque marcheur doit avoir avec lui pendant toute la durée de la course la totalité de son matériel obligatoire (voir paragraphe « EQUIPEMENT »). À tout moment de la course, lors du départ, sur le parcours mais également après le franchissement de la ligne d'arrivée, des commissaires de course pourront vérifier le sac et son contenu. Le marcheur a l'obligation de se soumettre à ces contrôles avec cordialité, sous peine d'exclusion de la course.

Equipement :

- des bâtons de Marche Nordique
- une réserve d'eau
- un téléphone mobile avec une batterie chargée (mettre dans son répertoire le n° sécurité de l'organisation et ne pas masquer son numéro),

Catégories :

Les catégories d'âges sont définies par la Circulaire Administrative téléchargeable sur le site internet de la Fédération Française d'Athlétisme. Seules les catégories Cadets (U18), Juniors (U20), Espoirs (U23), Seniors et Masters peuvent y participer.

Inscription et retrait des dossards :

Le 10 km de l'AJA et la marche nordique « La Petite Vitesse » sont limités à 700 dossards dont 100 dossards dédiés à la marche nordique.

Droits d'inscriptions : Licenciés FFA 10€, 12€ non licenciés et autres licences jusqu'au vendredi 23 septembre 2022 23h (15 € ensuite).

- Inscription en ligne jusqu'au vendredi 23 septembre 2022 à 23h sur www.ajamarathon.fr
- Chez notre partenaire « Auxerre Sports » Boulevard Vaulabelle à Auxerre le samedi à partir de 14h00 à 18h00. Pas d'inscriptions sur place.

Conditions d'inscriptions :

La Marche Nordique Chronométrée est ouverte à toute personne homme ou femme née avant le 31 décembre 2006 inclus (catégories cadets à vétérans), licenciée ou non. Une autorisation parentale sera demandée pour les personnes mineures. Une licence ou un certificat médical vous sera demandé pour participer à la compétition.

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées)
- d'un certificat médical de moins d'un an à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ou de la marche nordique en compétition.

Juges et Pénalités :

La marche sera encadrée des juges fixes et mobiles habilités par l'organisation, ils circuleront sur le parcours pour vérifier le bon respect des règles techniques. Les juges seront souverains pour prendre les décisions concernant les pénalités en cas de non-respect du règlement.

Le fonctionnement des pénalités technique est consultable sur le Règlement Marche Nordique Compétition da FFA, disponible sur le lien suivant :

https://www.athle.fr/asp.net/main.pdf/pdf.aspx?path=/reglement/Reglement_MNC.pdf

Tableau de pénalités pour non-respect strict du règlement de LA PETITE VITESSE :

Absence de matériel obligatoire 15 minutes de pénalité

Refus d'un contrôle du matériel obligatoire Disqualification immédiate

Refus d'obtempérer à un ordre d'un juge, Disqualification immédiate

Classements et podiums :

Seuls les marcheurs individuels ayant franchis la ligne d'arrivée dans le temps imparti et en ayant effectué la totalité du parcours seront considérés comme « Finishers ».

Un podium récompensera les marcheurs, en revanche aucun doublon ne sera effectué, une personne récompensée sur le podium scratch ne sera pas récompensée une seconde fois sur le podium catégorie :

- 3 premiers scratch homme/femme
- 1 er homme/femme des catégories : U18, U20, U23, Seniors, des catégories Masters
- La première équipe mixte d'un club ou d'une association (2 hommes / 2 femmes)